

Le coût des catastrophes

Daniela Cereia

Citer ce document / Cite this document :

Cereia Daniela. Le coût des catastrophes. In: La Gazette des archives, n°230, 2013. Les sources d'archives pour l'étude du climat et de l'environnement. pp. 79-86;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_230_2_5030

Document généré le 15/03/2017

Le coût des catastrophes

Daniela CEREA

La reconstruction de l'histoire du climat au Moyen Âge n'est pas simple, les sources, en particulier pour le haut Moyen Âge, étant très rares¹.

Les événements climatiques avaient – et ont toujours – des coûts, dépendant de leur gravité, et étaient donc enregistrés dans les différentes séries comptables des Chambres des comptes du duché de Savoie. L'étude de cette documentation, qui a été objet de différents projets, surtout en France², permet non seulement la connaissance de l'administration financière du duché de Savoie, mais donne également l'occasion de construire une base de données contenant des informations sur le climat et parfois l'environnement.

La comptabilité est une source d'importance capitale car elle nous offre des informations sur les différents types d'événements climatiques et de surcroît nous permet de quantifier, d'une certaine façon, la gravité de ces événements par rapport aux coûts qui ont été nécessaires pour la réparation des dommages. Il est possible, par exemple, de mesurer les pertes agricoles en faisant une comparaison entre les données relatives aux années précédentes établissant avec précision le montant des frais supportés pour la réparation des dommages subis par les bâtiments ou les infrastructures publiques³.

La comptabilité du duché de Savoie est structurée et complexe⁴ ; la coexistence

¹ Voir à ce propos la contribution de Luca Mercalli p. 67 et MERCALLI (L.), CAT BERRO (D.), SERGI (G.), CANCIAN (P.), BERTOLOTTO (S.), CEREA (D.), LOMBARDI (P.), LUDOVICI (A.M.), ZONATO (A.), « *Progetto Archlim : ricostruzione del clima medievale da fonti documentarie in area alpino-padana* », *Nimbus*, n° 65, 2012.

² En particulier le projet Gemma - Genèse d'une méthode administrative. Formes et pratiques des comptabilités princières (Savoie Dauphiné, Provence, Venaissin) entre XIII^e et XVI^e siècle des Universités de Chambéry, Lyon 2 et Avignon.

³ ROTELLI (C.), *Una campagna medievale*, Torino, 1973.

⁴ La comptabilité du duché de Savoie a fait l'objet de nombreuses et récentes études, voir : CASTELNUOVO (G.) et GUILLERÉ (C.), « De la comptabilité domaniale à la comptabilité d'État : les comptes de châtellenie savoyards », *Écrire, compter, mesurer*, éd. par COQUERY (N.), MENANT (F.), WEBER (F.), Paris, 2006, p. 213-230.

de deux Chambres des comptes, celle de Savoie et celle du Piémont – une troisième Chambre des comptes, celle de Bresse, fonctionne entre 1466 et 1496 pendant le gouvernement de Philippe de Bresse¹ –, et de leurs nombreuses séries documentaires, permet le recueil des éléments différents par lesquels il est possible de constituer une base de données des événements climatiques et de surcroît de mesurer et évaluer leur gravité, bien qu'en l'absence d'une documentation de nature technique et scientifique.

La documentation la plus ancienne est conservée dans les fonds de la Chambre des comptes de Savoie ; on est malheureusement obligés de compter avec le désastreux démembrement de ses fonds qui a eu lieu pendant les deux derniers siècles et qui a entraîné la perte ou – dans le meilleur des cas – la difficile découverte des documents relatifs à la Savoie, Bresse et Bugey².

Tout d'abord l'étude du fonctionnement de l'administration comptable du duché de Savoie et après une analyse détaillée de la documentation des Chambres des comptes de Savoie et de Piémont, m'ont permis d'identifier les séries documentaires pouvant faire l'objet d'un dépouillement pour une recherche des données touchant le climat.

De cette première enquête ressort un élément significatif : les adversités climatiques – bien que violentes comme une avalanche ou un éboulement – qui frappent les communautés jusqu'à la première moitié du XV^e siècle étaient considérées comme un événement qu'il fallait administrer *in loco*. Le compte

GUILLERÉ (C.), « Le financement de la cour savoyarde du milieu du XIII^e siècle au début du XV^e : essai de typologie des dépenses de cour », dans BIANCHI (P.) et GENTILE (L. C.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, 2006, p. 145-161.

CASTELNUOVO (G.) et GUILLERÉ (C.), « Les finances et l'administration de la Maison de Savoie au XIII^e siècle », dans ANDENMATTEN (B.), PARAVICINI BAGLIANI (A.), PIBIRI (E.), *Pierre II de Savoie, « le petit Charlemagne »*, Lausanne, 2000, p. 33-125.

GUILLERÉ (C.), « Étude comparée des finances des maisons de Barcelone et de Savoie au début du XIV^e siècle », *Actes du 116^e Congrès national des Sociétés savantes, Chambéry, 1991, Savoie et région alpine*, Paris, 1994, p. 245-259.

GUILLERÉ (C.), *Les finances de la Couronne d'Aragon au début du XIV^e siècle (1300-1310)*, *Estudios sobre renta, fiscalidad y finanzas en la Cataluña bajomedieval* (M. Sánchez Martínez dir.), *Anuario de Estudios Medievales*, XXVII, Barcelone, 1993, pp. 487-507.

GUILLERÉ (C.) et GAULIN (J.L.), « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtellenies savoyards », *Études Savoyennes*, I, 1992, p. 51-108.

¹ CEREA (D.), *Percorso politico di un cadetto : Filippo di Bresse, poi duca di Savoia*, Thèse doctorale, Université de Turin et de Savoie, 2004-2008.

² RIGAULT (J.), *Les fonds de Savoie aux Archives de la Chambre des comptes de Dijon*, Paris, Imprimerie nationale, 1961.

des dommages et de leur réparation était en effet rendu par le châtelain ; l'argent avec lequel étaient payés par exemple les ouvriers qui avaient travaillé au dédommagement des toits de la maison d'Antey, en Val d'Aoste, avait été comptabilisé dans les *depensa* du compte de la châteltenie de Cly¹.

Chaque événement climatique (grêle, sécheresse, excès de vent qui déchire les toits, éboulements qui bloquent les chemins) a été enregistré et payé sur les comptes respectifs des châteltenies ; il est possible en effet d'affirmer que seuls les cas considérés comme exceptionnels, par exemple l'inondation qui renversa Sallanches en 1408², furent enregistrés et payés sur le compte de la Trésorerie générale, c'est-à-dire – si on veut utiliser une expression contemporaine – sur la comptabilité de l'État.

L'enquête conduite dans les *Protocols* caméraux et ducaux et dans les comptes de la Trésorerie générale conservés aux Archives d'État de Turin, a apporté peu de notices ; par contre l'importance des calamités et des dommages qui sont décrits dans ces documents est assez majeure par rapport à celle comptabilisée dans les comptes des châteltenies.

Une première hypothèse de recherche a évalué la possibilité de trouver des informations concernant le climat dans les chartes des franchises concédées aux communautés par les ducs de Savoie³ ; cependant, les notices des exemptions accordées aux villes de Susa et Ternier en 1461 et 1448 pour la restauration des dommages après les inondations et celles octroyées aux communautés du Val Savaranche en 1450 et 1452 pour l'abondance des chutes de neige ont été extraites des *Protocols*⁴.

En ce qui concerne les documents relatifs à Susa et Ternier, comme il s'agissait d'événements désastreux, le duc Louis de Savoie était intervenu directement. Pour Ternier, le duc avait ordonné de faire construire les ouvrages nécessaires pour contenir les eaux ; il faut toutefois lire la documentation relative au Val d'Aoste dans une perspective politique puisque l'exemption regardait surtout l'administration judiciaire. Sous prétexte d'abondantes neiges, le duc permettait en effet aux habitants du Val Savaranche de se rendre au tribunal d'Introd pendant les mois de décembre, janvier, février et mars. Les revenus de l'administration judiciaire retombaient pourtant dans les caisses du seigneur d'Introd.

¹ PESSION (A.), *Comptes de la châteltenie de Cly (1390-1399)*, Aoste 2006 (Bibliothèque de l'Archivum Augustanum, XXXII), p. 303.

² Archives d'État de Turin (désormais ASTO), Camerale Savoia, Inventario 16, registro 82, f. 290r.

³ MARIOTTE-LÖBER (R.), *Les chartes de franchises des comtes de Savoie. Fin XII^e siècle-1343*, Annecy 1973.

⁴ ASTO Protocollo Ducale 94, f. 72 pour le Val Savaranche ; pour Ternier, Protocollo Camerale 91, f. 203 ; pour Susa Protocollo ducale 101, f. 57.

Dès la seconde moitié du XV^e siècle, la comptabilité du duché s'enrichit de nouvelles séries documentaires, qui souvent recueillent même la documentation produite avant leur création.

Un exemple significatif de recueil des données et informations liées aux événements climatiques provient des inventaires 33, 34 et 193 de la Chambre des comptes de Savoie¹, qui mettent en relief la manière dont la comptabilisation des dommages causés en particulier par la grêle et les incendies – ces derniers étaient en majeure partie d'origine criminelle et étaient liés au passage des armées – et les dépenses pour la réparation des ponts et des chemins n'étaient désormais plus enregistrés sur les comptes des châtelainies, mais sur les comptes consacrés expressément à ces catastrophes.

La complexité de la comptabilité des ducs de Savoie nous oblige donc à chercher les informations liées aux événements climatiques dans des nombreuses et différentes séries documentaires qu'il faut choisir par rapport aux données souhaitées. Les comptes de châtelainie, par exemple, permettent en premier lieu de vérifier si la récolte – céréales, raisins, chanvre – correspondait à celle de l'année précédente ; en cas contraire, le châtelain était obligé de justifier la différence. Parfois le revenu inférieur était lié à un événement climatique particulier, la grêle ou une inondation.

En outre, les données font référence à un lieu précis et peu étendu : il est pourtant nécessaire de les lire par rapport à la situation politique de chaque châtelainie.

Le second exemple d'informations que les comptes de châtelainie peuvent offrir concerne les réparations des édifices publics – j'ai donné l'exemple de la maison d'Anthey, qui faisait même office de prison –, des chemins et des ponts suite aux événements désastreux.

Des nouvelles sur les alluvions peuvent parfois être repérées dans la section du compte qui s'appelle *invent*. En effet, il est possible que l'information soit signalée dans cette partie du compte si des dommages ne sont pas arrivés aux récoltes ou aux structures publiques ; le cas le plus fréquent est le bétail qui est retrouvé après le débordement des fleuves².

¹ ASTO, Inventaire 33 « Inventaire des comptes à l'occasion des réparations des ponts et chemins rière les provinces de la Savoie », Inventaire 34 « Verbaux et autres faits à l'occasion des réparations des ponts et chemins, présides et les lieux des provinces de Savoie », Inventaire 193 « Inventaire des requêtes, informations sommaires apprises et états pour les incendies et grêlés rière les paroisses des provinces de la Savoie ».

² C'est le cas décrit par DULLIN (É.), *Les châtelains dans les domaines de la maison de Savoie en deça des Alpes*, Chambéry, 1911.

Enfin, la partie du compte de châteltenie qui contient les informations les plus diverses est celle des dépenses : on trouve en effet enregistrée chaque dépense extraordinaire qui a été comptabilisée dans les revenus de la châteltenie. Il est possible de trouver celles pour les *marrons* qui ont accompagné à travers les passages enneigés les ambassadeurs ducaux, ou bien les frais pour le maintien d'un fonctionnaire retenu dans un endroit par la rigueur¹.

Les notices concernant les voyages – plus ou moins aventureux – des ambassadeurs et même de la cour sont enregistrées surtout dans les comptes de l'hôtel du prince, une série documentaire qui, par rapport à une recherche des sources pour l'histoire du climat, aurait bien difficilement été prise en considération². Par contre, l'itinérance régulière de la cour savoisienne obligeait à la mobilité des fonctionnaires et du personnel ravitailleur³. Les déplacements au bord du lac Lemman en particulier se faisaient par des embarcations ; dans les comptes de l'hôtellerie – inventaire 38 de la Chambre des comptes de Savoie – se trouvent les signalements des excès de vent qui empêchent la navigation, des éclairs et des débordements du lac.

Les informations que nous donnent les comptes de l'hôtellerie sont également de type local et limitées à la présence de la cour dans l'endroit où a lieu l'événement climatique, et de ce fait elles ne peuvent pas permettre de prévoir son ampleur ; il est par contre possible de les mettre en relation avec les données recueillies dans d'autres sources.

Au vu de la fragmentation de la comptabilité de Savoie, et de l'obligation à laquelle était tenu chaque officier du duché d'enregistrer dans son propre compte y compris les dépenses de son office, un dépouillement par échantillonnage de l'inventaire 47 de la Chambre des comptes de Savoie serait fructueux. Il s'agit de l'*Inventaire des comptes des émolumens des sceaux et des compositions des peines déclarées par le Conseil de Chambéry de la ferme du Greffe d'icelui et des leurs registres*, en particulier la section du compte qui concerne les frais engagés pour l'envoi des lettres par courrier. Il est en effet possible de trouver des annotations témoignant des difficultés des voyages surtout pendant l'hiver.

¹ En ce qui concerne les voyages voir en particulier :

CASTELNUOVO (G.), *Tempi, distanze e percorsi in montagna nel basso medioevo*, dans *Spazi, tempi, misure e percorsi nell'Europa del bassomedioevo* (Atti del XXXII Convegno storico internazionale, Todi, 8-11 ottobre 1995), Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 1996, p. 211-236.

CASTELNUOVO (G.), *Difficoltà e pericoli del viaggio*, dans *Viaggiare nel Medioevo*, éd. par S. GENSINI, Pisa, 2000, p. 447-464.

² Plusieurs notices se trouvent dans BRUCHET (M.), *Le château de Ripaille*, Paris, 1907. Beaucoup de comptes de l'hôtel ont été transcrits dans cette étude.

³ Pour l'approfondissement de la vie de la cour de Savoie on renvoie au volume *L'affermarsi della corte sabauda*, *op. cit.*

La recherche est plus simple à partir du XVI^e siècle, période où dans la Chambre des comptes de Savoie sont constituées des séries documentaires faisant référence expressément aux catastrophes naturelles ; dans ces séries, il est possible de trouver des documents – en particulier des pièces justificatives et dans quelques cas des rouleaux – concernant les XIV^e et XV^e siècle. C'est le cas de l'inventaire 193 (*Inventaire des requêtes, informations sommaires apprises et États pour les incendiés et grêlés rière les parroisses des provinces de Savoie*) où sont décrits les dommages causés par des tempêtes qui s'abattirent sur les paroisses de Savoie, Bresse et Bugey entre 1479 et 1587. Ces documents ne sont plus conservés aux Archives de Turin.

À travers cette série archivistique, on constate que dans le ressort du duché de Savoie, les dommages qui survenaient le plus fréquemment et causaient le plus de dégâts étaient les incendies et la grêle.

Cette distinction est bien visible dans la Chambre des comptes de Piémont, en particulier les articles 470, 471 et 472, qui font référence respectivement à : « *Atti di visita per danni patiti dalle comunità per la tempesta* », « *Atti di visita per danni patiti dalle comunità per corruzioni* » et plus généralement « *Danni diversi patiti dalle comunità* ». Dans le cas des documents de la Chambre des comptes de Piémont, la chronologie est rigoureusement comprise entre le XVI^e et le XVIII^e siècles. Vraisemblablement les incendies et les tempêtes étaient les deux événements qui comportaient une incidence majeure sur les entrées fiscales et donc sur l'économie du duché.

Cette considération entraîne un élément significatif : comme toutes les sources, même la comptabilité est partielle. L'enregistrement systématique des grêles est en effet au détriment d'autres événements climatiques, par exemple la sécheresse ou les gelées. Par contre, il est évident que la grêle était fréquente par rapport aux autres catastrophes – qui n'ont pas une série archivistique propre – et que c'était encore une fois la grêle qui provoquait les dommages agricoles les plus graves.

Une série documentaire ultérieure pouvant ajouter des données concernant les inondations est la comptabilité pour la réparation des ponts et des chemins. Les descriptions contenues dans l'inventaire 33 de la Chambre des comptes de Savoie (*Inventaire des comptes à l'occasion des réparations des ponts et des chemins rière les provinces de la Savoie*) ne sont pas liées à des événements désastreux ; il est donc nécessaire de dépouiller systématiquement les documents, qui sont partagés, en particulier pour le Moyen Âge, entre les Archives départementales de la Côte d'Or et de la Savoie. Avant le démembrement des fonds, comme cela apparaît dans la description des inventaires du XVIII^e siècle, la documentation était organisée tout d'abord par

communauté et ensuite ordonnée chronologiquement. Les documents plus anciens remontent à 1296. Il s'agit de deux comptes du noble Jean Fleury pour les dépenses engagées pour la réparation des ponts à Huez et La-Sure. Dans ce cas particulier, il n'est pas possible d'établir par la description seule des inventaires s'il s'agissait de l'entretien ordinaire ou extraordinaire des ponts et si les travaux étaient rendus nécessaires après une catastrophe ; il serait pourtant important d'examiner la documentation mais cela demanderait de conduire une enquête différente, c'est-à-dire de découvrir où les documents sont actuellement conservés.

Bien évidemment il est possible que les dommages aient été causés par la construction – souvent abusive – des battoirs ou des moulins. Dans ce cas particulier, il est possible de trouver des actes des procès. C'est le cas des verbaux, qui sont décrits dans l'inventaire 34 de la Chambre des comptes de Savoie (*Verbaux et autres actes faits à l'occasion des réparations des ponts et chemins, presides et autres rière lieux des provinces de Savoie*).

Même dans ce cas, la documentation plus ancienne – qui remonte à la seconde moitié du XV^e siècle – a été cédée à la France : c'est le cas en particulier des documents concernant un litige entre la duchesse Yolande de Savoie et l'évêque de Maurienne, le Turinois Cristoforo Della Rovere, après les dégâts produits par une inondation de l'Arc à Villars Clément en 1472. Les notices des procès, entre 1472 et 1474, nous informent de l'inondation du fleuve Arc et surtout du conflit entre l'évêque et le duché pour établir de qui incombait la compétence et surtout le paiement des dommages.

La description de ces documents suggère une proposition ultérieure de recherche, sur le conflit des compétences des juridictions entre les ducs de Savoie et les évêques, qui ne faisaient pas toujours partie du duché. Il est évidemment important d'accéder aux documents ecclésiastiques, surtout aux séries comptables et aux notices des procès, qui se révèlent être des sources très riches d'informations, notamment parce que dans les mémoires il était obligatoire de présenter exhaustivement les motivations et les requêtes pour les dommages subis, ce qui nécessitait une description précise de l'événement climatique et plus encore la quantification économique et matérielle des dommages.

Dans le panorama général des sources que je viens de décrire, pour une enquête comparative et systématique, la source la plus riche est certainement le compte de châtelainie : en premier lieu, il s'agit d'une documentation sérielle, qui concerne chaque endroit du duché de Savoie ; il n'y a pas de lacune chronologique ; les rouleaux sont organisés autour des *expense*, *librate* et *salaires*

et il n'y a pas de différences de structure entre les diverses châtellemies du duché de Savoie. Il est aussi possible de faire une comparaison entre plusieurs territoires pour vérifier si le même événement climatique a eu lieu dans tout le duché ou non. En analysant les dommages qui ont été décrits dans les comptes, il est donc possible d'établir s'il s'agissait d'un phénomène local ou de portée géographique plus large ; de surcroît, selon la culture qui a subi des dégâts, on peut mieux préciser la période de l'année au cours de laquelle a eu lieu l'événement : selon qu'une inondation a détruit la récolte de froment ou de raisins, cela signifie qu'elle a eu lieu en été ou en automne.

Enfin, il est possible de quantifier l'importance de l'événement en comptant l'éventuelle différence des récoltes.

Je donnerai quelques exemples pratiques : l'inondation qui renversa les moulins de la ville d'Avigliana en 1280 entraîna une diminution de la récolte de froment de $1/5$ et de $1/3$ pour le seigle ; l'hiver très rigoureux enregistré dans le compte de la châtellemie de Carignano en 1306 réduisit la production de vin de 50 % et celle de seigle de 25 % ; par contre, l'hiver rigoureux de 1324 réduisit la production de vin de 30 %. À Carignano toujours, la tempête de l'an 1328 réduisit la production de millet de 30 % ; en 1338, la destruction des récoltes due à la sécheresse et aux tempêtes fut totale. Il est intéressant de faire une comparaison entre les données de la châtellemie de Miradolo, où, pendant la même année 1338, la production de vin fut réduite de 50 %¹.

Je laisse en tout cas aux chercheurs du climat l'interprétation des données qui pourront être recueillies.

De la brève analyse que j'ai présentée et qui n'est pas, bien évidemment, exhaustive, parce qu'elle est toujours en cours et parce qu'il manque des données provenant de sources inédites, ressort une importante considération : les comptes de châtellemie sont toujours la source qui, bien que locale, nous donne les informations les plus variées mais aussi les plus simples à comparer avec celles des autres territoires.

Daniela CERIEIA
Centre de recherche sur les institutions et les sociétés médiévales,
Université de Turin

¹ Les données sont extraites du texte de ROTELLI (C.), *Una campagna medievale*, op. cit.